

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale 2024 de la Fédération Voile-Aviron du 07 décembre 2024 à la Maison des Ingénieurs Agronomes de Paris.

Ordre du jour de l'AG 2024

- Recensement des présents – Rappel sur la procédure de vote
- Rapport moral du président
- Présentation des activités réalisées par la FVA en 2024
- Etats des licences-cotisations et rapport financier 2023-2024
- Valorisation du bénévolat
- Les formations en 2025
- Les événements nautiques en 2025
- Cotisations 2026 et budget prévisionnel 2025
- Renouvellement du CA
- Questions diverses

Recensement des présents et rappel sur la procédure de vote

Sont inscrits dans l'exercice 2023-2024 :

- Collège A : 25 associations totalisant 48 voix (1 voix par tranche de 15 licenciés)
- Collège B : 18 adhérents individuels totalisant 18 voix
- Total de 43 membres et 66 voix.

Présents et représentés à cette AG :

- 8 associations présentes et 6 associations représentées par pouvoirs, soit 14 membres totalisant 33 voix,
- 2 adhérents individuels présents et 2 représentés par pouvoirs, soit 4 membres individuels totalisant 4 voix
- soit au total de 18 membres sur 43, totalisant 37 voix sur 66

Le quorum du 1/3 des membres (minimum 14) est atteint. Le quorum du 1/3 des voix (minimum 22 voix) est largement dépassé.

L'AG peut valablement délibérer.

1. Le rapport moral du Président

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Les actions de la FVA au cours de l'année 2024

L'année 2024 s'est illustrée par des événements nautiques que je vais détailler sous la forme d'une présentation avec des photos d'illustration.

A l'occasion de plusieurs événements la FVA a apporté son soutien aux organisations officielles par la désignation de délégués qui se sont investis dans la préparation des programmes et la coordination des équipages au cours des événements. Ces soutiens ont tous été très appréciés par les organisations qui l'ont témoignés.

Je suis convaincu de la pertinence du soutien que la FVA peut apporter. C'est tout à fait un rôle qu'elle peut honorer par la désignation de délégués.

Ces soutiens ont été apportés auprès des organisations des fêtes maritimes de Brest 2024 et de Douarnenez 2024 ainsi que les fêtes maritimes de La Rochelle.

Nos soutiens en temps réel ont été appréciés dans un contexte de contraintes météorologiques qui nous ont obligées à nous adapter.

Je mentionnerai notre appui apporté à l'association de théâtre populaire "Les Sept Bras" à l'occasion d'un tableau théâtral nautique.

La FVA a été représentée au cours de l'AC 2024 par la présence de Baptiste Delaporte qui a présenté le projet AC 2026 qui va se dérouler à Poses.

La FVA va s'annoncer de façon plus officielle comme structure tutrice de l'Atlantic Challenge France. Pour cette occasion nous allons créer une nouvelle page sur notre site internet.

Il nous faut aller chercher de nouvelles populations de jeunes pour assurer l'armement de nos yoles à l'occasion de cet Atlantic Challenge 2026.

Formation

Dans le domaine de la formation il est important qu'un stage fédéral soit organisé. La façon d'atteindre cet objectif reste à définir. Notons que la FVA va apporter son soutien au stage mis en place par Yole 27 ainsi qu'au stage mis en place par l'ASSEIL sur le Lac du Der.

Un grand projet sous la tutelle de Yole 27 se profile sur plusieurs années. La FVA va apporter son soutien actif. Ce projet va vous être présenté au cours de cette AG.

Pour ce qui est des difficultés rencontrées

La FVA a perdu son agrément Jeunesse Education Populaire en 2023 et ne perçoit aucune subvention. Nous devons rechercher auprès de quels organismes nous pourrions obtenir des soutiens.

La Fondation du Patrimoine par exemple. Ce sujet reste à défricher.

L'organisation de la FVA

Pour être mieux représentée dans les régions et pour appuyer le président, qui habite actuellement en région Centre, j'ai le désir de plus m'appuyer sur les Délégués Régionaux qui sont déjà désignés.

Yves Hervy - Président de la FVA

Les actions de la FVA en 2024

(Rapport Moral 2024)

Les fêtes maritimes de La Rochelle (Délégué François Lebecq)

Désignation d'un référent FVA auprès de l'organisation de la fête.

- Programme d'activités; Hébergement des équipages;
Emplacement dans la fête; Coordination des VA.



Brest 2024 (Délégué FVA : Yann Prigent)



Participation à l'appel à projet de l'organisation de Brest 2024
Désignation d'un référent FVA

- Soutien et conseil pour la gestion des VA.
- Proposition pour un parcours dédié aux VA. (Pb MTO)
- Coordination des VA (Groupe WhatsApp)



Douarnenez 2024



Table ronde "Naviguer Autrement"



Tableau théâtral avec
l'association des Sept Bras

Soutien au Raid Normand (Yole 27)

Soutien financier (financement d'un bateau de sécurité)



Douarnenez 2024 (Délégués Florence Keryell & Claude Lezoualc'h)

- Soutien de l'organisation pour la gestion des VA
- Coordination des VA (Groupe WhatsApp)
- Organisation d'un Pot équipages
- Participation à la Table Ronde Naviguer Autrement
- Tableau théâtral avec l'association des Sept Bras



Atlantic Challenge 2024 (Un représentant de la FVA aux USA)

Participation aux frais engagés par le Trustees France Baptiste Delaporte.

- Déplacements aux USA de Baptiste Delaporte
- Présentation du projet Atlantic Challenge France à Poses en 2026



Autres actions FVA

Soutien au projet de "L'Armada du Millénaire de Guillaume le Conquérant"

Fiche guide d'emploi des licences temporaires (Jean-Patrick Guéritaud)

Livret de suivi de progression de la formation

Deux nouveaux Naviguides (Rédacteur : Emmanuel Mailly)



TOPO GUIDE NAVIGATION VOILE-AVIRON
Pornic – Baie de Bourgneuf

Version du 03/08/2024

TOPO FVA 54



NAVIGUIDE VOILE-AVIRON
St-Valéry-en-Caux - Dieppe

Version du 12/11/2024

TOPO FVA 55



Le rapport moral, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

2. Etat des licences et rapport financier 2023-2024

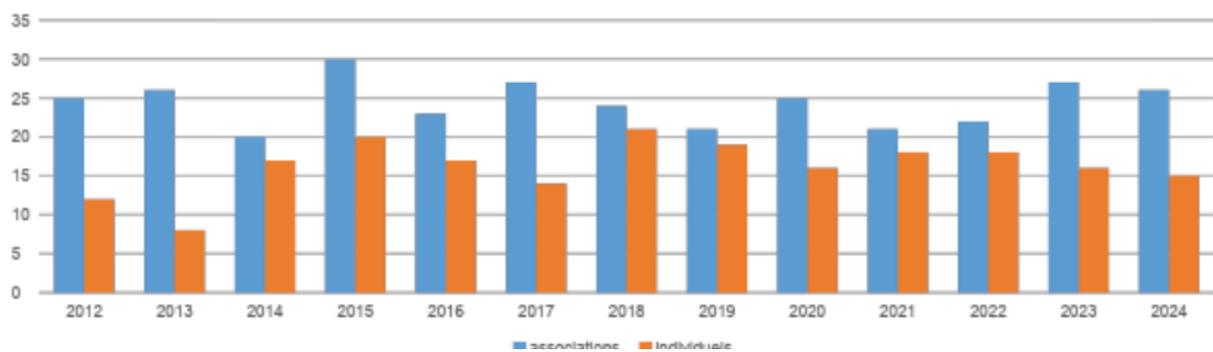
Par JP Guéritaud, trésorier

2.1. États des licences et cotisations

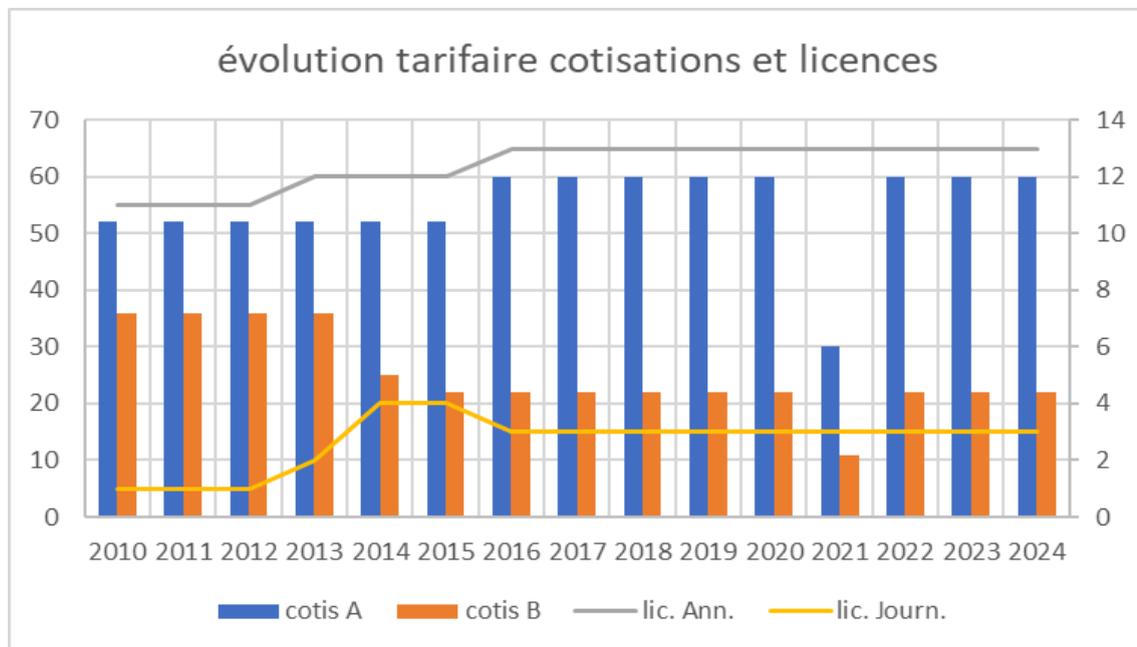
JP Guéritaud présente le bilan et l'évolution des adhésions, licences et cotisations

2.2. Adhésions

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A	25	26	20	30	23	27	24	21	25	21	22	27	26
B	12	8	17	20	17	14	21	19	16	18	18	16	15



2.3. Licences et cotisations



(Cotisations à 50% en 2021 (Covid) puis retour aux montants habituels)

Les montants des cotisations sont stables depuis 2016

- Cotisation associations : 60€
- Cotisation particulier : 22€
- Licence : 13€
- Licence journalière : 3€

2.4. Compte de résultat 2024

DEBITS			CREDITS		
justificatif	Montants 2024	Prévus	justificatif	Montants 2024	Prévus
Transfert bancaire LBP-CA	10 000 €		Transfert bancaire LBP-CA	10 000 €	
Achats Bouygues	1 065 €		remboursement Bouygues	1 065 €	
Agios Bouygues	30 €	0 €	Rembt dette 2023	168 €	
Achats divers	357 €	800 €	Cotisations Federales	1 792 €	2 000 €
Assurance	2 881 €	2 500 €	Licences Annuelles	6 403 €	6 700 €
Cotisation ACI	0 €	150 €	licence IA Sport+	119 €	100 €
location secu Defi Normand	1 500 €	1 500 €	Licences temporaires	456 €	550 €
AG-Location salle	600 €	400 €			
AG-Achats / reception	90 €	1 000 €	Fonds propres	1 800 €	1 800 €
AG- Missions	336 €				
CA REZE- Missions	470 €	1 000 €			
CA REZE-reception	307 €				
ACI -Mission USA	1 678 €	0 €			
Subventions Defi Breton	2 000 €	1 000 €			
Subvention SETE	960 €	1 500 €			
Subvention stage	0 €	1 000 €			
Subvention livret YEGM	180 €	0 €			
WEB Informatique	157 €	200 €			
Frais de tenue de compte	121 €	100 €			
Total debits	22 732 €	11 150 €	Total Credits	21 803 €	11 150 €
TOTAL debits hors transfert+ Bouygues	11 667 €	11 150 €	TOTAL Crédits hors transfert+ Bouygues	10 738 €	11 150 €

L'exercice 2024 affiche un déficit de -929 €

ACTIFS BANCAIRES DE FIN D'EXERCICE 2024	
La Banque Postale	10 541 €
Credit Agricole Morbihan	7 612 €
Livret A La banque Postale	1 377 €
Total Actifs au 31/10/2024	19 531 €

3. Bilan comptable

Le bilan comptable est le suivant :

Bilan comptable de l'exercice 2023-2024 clos le 31/10/2024			
ACTIF		PASSIF	
I - Immobilisations		I - Capitaux propres	
Incorporelles	0 €	Report à nouveau	20 460 €
corporelles	0 €	Résultat de l'exercice	-929 €
Financières	0 €		
Total Actif Immobilisé	0 €	Total Capitaux Propres	19 531 €
II - Actif circulant		II - Provisions	
stocks	0 €	Subventions de soutien	
Charges payées d'avance		Total Provisions	0 €
Autres créances		III - Dettes	
Produits à recevoir		FVA	
Compte livret	1 377 €	Associations	
Compte courant LBP	10 541 €		
Compte courant CA	7 612 €	Autres dettes	
Caisse			
Total Actif Circulant	19 531 €	Total Dettes	0 €
TOTAL GENERAL	19 531 €	TOTAL GENERAL	19 531 €

3.1. La valorisation du bénévolat.

Jean-Patrick Guéritaud explique à l'Assemblée l'intérêt et le fonctionnement de la valorisation du Bénévolat :

Le compte de résultat permet d'évaluer l'activité financière de la FVA. En ignorant l'important travail bénévole au sein de la FVA, il ne donne pas à nos partenaires et financeurs une image exacte de notre activité. Le bénévolat constitue une contribution volontaire en nature qui est, par principe, sans contrepartie. Mais depuis 2020, la valorisation du bénévolat en comptabilité est une obligation réglementaire. Cette évaluation est distincte du Compte de Résultat sur lequel elle n'a pas d'incidence. Elle s'ajoute au Résultat d'Exploitation et donne une image plus fidèle du budget réel de l'association. C'est un indicateur précieux qui va donner à nos partenaires une image fidèle de nos activités, de nos coûts et de nos ressources. Il met en avant l'engagement de nos membres en montrant un autofinancement important.

POUR VALORISER LE BÉNÉVOLAT IL FAUT ÉVALUER :

- Le temps passé par un bénévole au bénéfice de la FVA: Fiche individuelle de bénévolat.
- Les moyens mis à disposition de la FVA: par exemple: embarcations de sécurités, outillage, moyens vidéo, barnums et tentes d'exposition, etc..., les frais de transport routier: (Note de frais et Note de frais au forfait kilométrique).
- Les locaux mis à disposition de la FVA : enregistrés selon le prix du mètre carré en location correspondant au lieu d'hébergement x nombre de mètres carrés x nombre de mois de mise à disposition.
- Les prestations de service au bénéfice de la FVA : (ex: site Web, communication, vidéo) enregistrées selon les prix du marché x le nombre d'heures (possibilité de forfait journée ou demi-journée).
- Les biens donnés à la FVA: enregistrés à la valeur vénale (valeur du marché).

La Fiche Individuelle de Bénévolat doit recenser le plus complètement possible les tâches effectuées par le bénévole et donc le nombre d'heures qu'ils y ont consacré.

Ce travail pourra être valorisé en comptabilité (classe 8) au tarif du Smic horaire + charges patronales

La note de frais doit faire le décompte justifié des frais engagés.

Ces frais sont remboursables sur présentation des justificatifs (en comptabilité) ou faire l'objet d'un abandon de créance avec reçu fiscal (en bénévolat).

La note de frais kilométrique doit indiquer le véhicule utilisé avec sa puissance fiscale, le trajet effectué (kilométrage) et les dates de trajet, éventuellement accompagné des justificatifs. Les frais de transport sont remboursables sur la base des justificatifs produits (en comptabilité) ou peuvent faire l'objet (en bénévolat) d'un abandon de créance avec reçu fiscal sur la base du forfait kilométrique.

Ces frais doivent avoir été engagés pour la réalisation des objectifs statutaires de la FVA.

L'association doit remettre au bénévole un RECU FISCAL

Ce reçu fiscal doit être conforme au modèle Cerfa 11580*02



**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : _____
 Adresse : _____ Rue _____
 N° _____ Code postal _____ Commune _____
 Objet : _____

Cocher la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Œuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur legsariat

Fondation de patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 145-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou s'indiquent que les renseignements concernant l'organisme
 (2) sont effectués par les entreprises



Reçu au titre des dons à un organisme reconnu d'intérêt Général
Articles 200, 238bis et 885-D V bis A du code général des impôts

BENEFICIAIRE

Fédération Voile-Aviron
 74 rue du Général Weygand,
 56000 Vannes

Reconnue d'Intérêt Général

Numéro de reçu: /

La Fédération Voile-Aviron certifie sur l'honneur que les dons qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200, 238bis et 885-DVbis A du CGI.

Elle reconnaît avoir reçu à titre de don la somme de : _____ Euro

Somme en toutes lettres:

Date du Don: _____ Sous forme de Abandon de créance

Nom et adresse du donateur

Référence du donateur: 2020/

Marseille le

Jean-Patrick GUERITAUD
Trésorier



*La Fédération Voile-Aviron
vous remercie de tout coeur
pour votre générosité.*

Classe 8: Valorisation du BENEVOLAT				
86- Charges			87- Produits	
Travail Bénévole			Bénévolat	
Y Hervy	1 900 €		Y Hervy	1 900 €
D. Chaignon	323 €		D. Chaignon	323 €
JP.Gueritaud	1 026 €		JP.Gueritaud	1 026 €
B. Delaporte	399 €		B. Delaporte	399 €
M. Penther	252 €		M. Penther	252 €
C Jourdon			C Jourdon	
C. Hervé	1 824 €		C. Hervé	1 824 €
Prestation de service			Prestation de service	
E. Mailly (site web)	304 €		E. Mailly (site web)	304 €
Frais engagés			Abandon de Créances	
Y Hervy	248 €		Y Hervy	248 €
D. Chaignon	333 €		D. Chaignon	333 €
C. Hervé	688 €		C. Hervé	688 €
TOTAL Charges Valorisées	7 297 €		TOTAL Produits Valorisés	7 297 €

Le bénévolat 2024 augmente (au moins) de 62% le budget réel de la FVA !!

BUDGET GLOBAL 2024: 18964 €.

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

4. Les formations en 2025

4.1. Un stage prévu par Yole 27 :

- 7 au 11 juillet 2025 - Stage technique Bantry
- Epreuves AC - Lac des deux amants - Poses



4.2. Un stage dédié aux VA de particuliers organisé par l'AS-SEIL

Du 4 et 5 avril 2025 - Stage de l'ASSEIL - Giffaumont - Lac du Der



4.3. Le "Livret individuel de Suivi de la Progression"

Le "Livret individuel de Suivi de la Progression" est présenté en séance et il est rappelé que ce dernier est disponible au téléchargement sur le site de la FVA.

Lien :

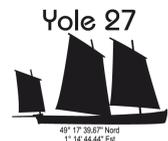
https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/2024/10/Livret_individuel_de_progression_FVA_A4_V13-1410_2024.pdf

5. Les événements nautiques 2025

5.1. Focus sur le projet "Une armada pour le millénaire de Guillaume le Conquérant" de Yole 27.

La région Normandie a lancé le projet de commémoration du Millénaire de Guillaume le Conquérant en 2027. La FVA et Yole 27 ont proposé qu'à cette occasion soit organisé le périple d'une Armada sur la Seine et sur la côte Normande.

Pour ce préparer à cet événement en 2025 va être recruté et formé des équipages de Yoles de Bantry. En 2026, ces équipages vont participer à l'Atlantic Challenge organisé à Poses ce qui permettra de faire une répétition de l'Armada programmée en 2027.



Recrutement
Entraînement des
équipages 2025

L'Atlantic Challenge 2026
Répétition de l'Armada

L'Armada 2027

2025

2026

2027

5.2. Défi des Yoles de Bantry

Du 12 au 14 juillet 2025 à Poses sur le lac des deux Amants (dans la continuité du stage de formation)



5.3. Expédition à Grandcamp-Maisy, le long des plages du débarquement(6è raid)

Dates : Du 15 juillet au 21 juillet (dans la continuité du défi des Yoles de Bantry)



5.4. Evénements de l'ASSEIL

Entre Terre et Der : 25 au 27 avril 2025 - Giffaumont - Lac du Der

La Misaine Bleue : 4 au 7 septembre 2025 - Golfe du Morbihan (Arradon)



5.5. Les voiles Maralpines

Dates : du 11 au 15 septembre 2025 à Villefranche sur mer.

Organisation "une Yole pour Villefranche "

En collaboration avec le Département 06, les communes de Villefranche-sur-Mer, ST Je Beaulieu, Eze et Cap d'Ail.

Lors de la première édition, la FVA avait également apporté son soutien. Pour cette deuxième édition, nous serions heureux d'accueillir plusieurs Yoles de Bantry, pour des navigations dans la Rade de Villefranche-sur-Mer ainsi que dans les baies de Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap-d'Ail.

Au total 72 marins et 24 bateaux y avaient participé en 2023. Des escales à Eze, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Beaulieu-sur-Mer sont à prévoir. Soirée d'ouverture et son apéritif dînatoire, chorale du club des pointus de La Mouette de Nice, soirée de clôture avec le repas des équipages, et parade nocturne dans la rade de Villefranche-sur-Mer, le programme définitif sera communiqué fin du 1er semestre 2025.



5.6. Autres événements nautiques 2025

- ❖ Semaine du Golfe
- ❖ La Route de l'Amitié
- ❖ Les rendez-vous de l'Erdre

Se reporter au calendrier du site de la FVA



6. Les cotisations 2026 et le budget prévisionnel 2025

Par JP Guéritaud, trésorier



6.1. Les cotisations et les licences

Pour revenir à l'équilibre budgétaire annuel il faut envisager d'augmenter les montants des cotisations et licences applicables en novembre 2025 (budget 2026).

Proposition de cotisations annuelles

Associations : 80€

Individuels : 25€

Proposition de licences

Annuelles 15€

journalières 5€

La proposition de revalorisation des montants est soumise au vote.

Elle est adoptée avec 2 voix contre, sans abstention.

6.2. Le budget Prévisionnel 2025

DEBITS		CREDITS	
justificatif	Montants	justificatif	Montants
Achats	400 €	Cotisations Fedérales	1 900 €
Assurance	2 900 €	Licences Annuelles	6 600 €
Cotisation ACI	200 €	licence IA Sport+	100 €
AG	700 €	Licences temporaires	500 €
CA	500 €		
Missions remboursées	600 €	Fonds propres	1 500 €
Subventions activités	5 000 €		
WEB Informatique/Google Meet	150 €		
Frais de tenue de compte	150 €		
Total debits	10 600 €	Total credits	10 600 €

6.3. La valorisation Prévisionnelle du bénévolat 2025

Valorisation du bénévolat			
CHARGES		PRODUITS	
Abandons sur Missions AG	1 000 €	Dons sur Missions AG	1 000 €
Abandons sur Mission CA	1 000 €	Dons sur missions CA	1 000 €
Activités bénévoles justifiées	5 000 €	valorisation sur bénévolat	5 000 €
Mises à dispositions gratuites	1 000 €	Prestations en nature	1 000 €
TOTAL charges bénévoles	8 000 €	Total des Produits bénévoles	8 000 €

Budget prévisionnel global 2025: 18600 €

Le budget prévisionnel 2025 est soumis au vote .

Il est adopté avec une abstention.

Emmanuel Mailly regrette qu'il faille puiser dans les fonds propres à hauteur de 1500€.

7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

2 membres sont sortants arrivants en fin de mandat : Emmanuel Mailly et Serge Kerrand

Emmanuel et Serge sont à nouveau candidats.

Emmanuel Mailly se propose comme trésorier adjoint pour seconder Jean-Patrick Guéritaud et de mettre en place une nouvelle solution pour le suivi des adhésions et des licences.

Emmanuel Mailly et Serge Kerrand sont réélus à l'unanimité.

Une place est disponible au sein du CA et Frédérique Larrarte du CNSL se propose d'être membre et de s'investir dans le domaine de la formation.

Tableau récapitulatif des membres du CA à l'issue de l'AG

Nom	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat (3 ans)	missions
Serge Kerrand	Vice Président	2024	2027	
Emmanuel MAILLY	Trésorier adjoint	2024	2027	Gestion de la comptabilité de la FVA en biseau avec le Trésorier en titre. (Prise de fonction de trésorier fin 2025)
Dominique CHAIGNON	Vice-Président Formateur référent de la FVA	2022	2025	Commission formation
Cyrille HERVE	Secrétaire, Délégué Atlantique	2022	2025	Secrétariat Relations avec La Semaine du Golfe
Claude JOURDON	Délégué Manche	2022	2025	Organisation Raid Normand Organisation Stages équipiers Atlantic Challenge
Claire Prieur	Trustee ACI	2022	2025	Gestion Atlantic Challenge France
Marilyn Penther		2022	2025	Gestion des licences Relations avec la MAIF
Luc Capronnier	Chargé de la communication	2022	2025	Communication numérique (site, newsletter) et administration technique sites web Gestion du site internet; Gestion réseau social facebook;
Jean-Patrick GUERITAUD	Trésorier,	2023	2026	Comptabilité
Yves HERVY	Président Formateur référent de la FVA	2023	2026	
François VIVIER		2023	2026	Coordination du Manuel Voile-Aviron
Joël Lurienne	Délégué Méditerranée	2023	2026	Organisation de l'événement "Les Voiles Maralpines"
Thibaut MARTY	Trustee ACI	2023	2026	Arbitre ACI
Florence Keryell		2023	2026	Relations avec l'organisation des fêtes de Douamenez
Frederique LARRARTE		2024	2027	Soutien à l'organisation de la formation

8. Questions diverses des présents

8.1. Changement de compte bancaire.

La FVA possède un compte à la Banque Postale (LBP). Ce compte, au début de l'année 2024, a fait l'objet d'un emploi illicite par un tiers inconnu. Plusieurs dépenses ont été réalisées. Celles-ci, une fois signalées à la Banque Postale, ont été remboursées. Les services en ligne de LBP ne sont pas satisfaisants et il a été décidé, par le CA, d'ouvrir un nouveau compte auprès du Crédit Agricole du Morbihan puis de clore le compte de la LBP. Ce compte au sein du CA-Morbihan a été ouvert ce qui va permettre de clore le compte de la LBP.

8.2. Liste des formateurs référents de la FVA. (CNSL)

Il est demandé s'il est possible de connaître la liste des formateurs référents de la FVA. Celle-ci va être mise à jour après la consultation des associations et des membres individuels et sera diffusée aux membres au cours de l'année 2025.

8.3. Période de l'exercice comptable de la FVA. (CNSL)

Question : Pourquoi la période d'exercice est-elle de novembre de l'année n à octobre de l'année n+1?

Ce point a déjà été débattu au cours de l'AG 2023. Cette période permet d'avoir une clôture du bilan comptable pour la date de l'AG (programmée en décembre). Cela permet aussi de coller à la période comptable des assurances de la MAIF couvrant les dernières activités nautiques au cours de l'automne.

Il n'est pas envisagé de changer ces dates. Toutefois il est noté que des actions de communications doivent être renforcées pour rappeler aux membres la date anniversaires des cotisations et licences.

8.4. Nombre de participants et lieu de l'AG.

Le nombre de participants à l'AG est faible et il faut réfléchir au modèle d'organisation de cet événement. La taille de la salle peut être réduite et un nouveau lieu recherché. Les prix des salles ont augmenté à Paris.

8.5. Confection d'oriflamme publicitaire au nom de la FVA

Il est demandé la possibilité de faire confectionner un oriflamme publicitaire de la FVA pour signaler les implantations physiques des événements.

Il est reconnu que lors des événements de la FVA (entre-autres au cours du pot d'équipage à Douarnenez) la visibilité de la FVA n'a pas été suffisante. Pour pallier ce problème l'acquisition de d'oriflamme publicitaire est envisagée.

8.6. Favoriser la pratique du voile-aviron auprès de populations de jeunes.

Il est fait le constat que la population des membres de la FVA est vieillissante et que les jeunes sont peu nombreux. Ce point est préjudiciable à notre capacité à mettre en place des équipages de jeunes

pour participer à l'Atlantic Challenge. Pour cela il est proposé de rechercher des jeunes auprès d'organismes comme les grandes écoles , les universités et les Préparations Militaires Marine par la proposition de prestations organisées par les associations de la FVA. Ceci à l'image de ce que l'association JMVAR propose à Toulon.



Fait à Vannes le 03/02/2025

Le secrétaire

Cyrille Hervé

Le président de la FVA

Yves Hervy

Nota : l'exemplaire signé de ce document est conservé par la Fédération et peut être mis à disposition en cas de besoin. (non-diffusion des exemplaires de signatures sur Internet)